

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 19h35), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Eliane Sauteron, Jean-François Dormont, Ariane Wachthausen, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif (à partir de 19h20), Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole (à partir de 19h50), Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Isabelle Ladousse, Raymond Raphael (à partir de 19h40), Simone Parvez, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert.

Absents excusés représentés :

Stanislas Halphen (jusqu'à 19h35)	pouvoir à David Ros
Véronique France-Tarif (jusqu'à 19h20)	pouvoir à Jean-François Dormont
Hervé Dole (jusqu'à 19h50)	pouvoir à Michèle Viala
Frédéric Henriot	pouvoir à Marie-Pierre Digard
Alain Roche	pouvoir à Raymond Raphael

Absents :

Raymond Raphael (jusqu'à 19h40)
Alain Roche (jusqu'à 19h40)

Nombre de conseillers en exercice	32
Nombre de présents	26
Nombre de votants	30 – 32 (à partir de 19h40)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Patrick Bernert est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PRISE D'ACTE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2014

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
(Tous les montants sont exprimés en TTC)		
5-févr.	14-26	Adoption du marché n°2014-06 concernant le service d'accès au logiciel EDF « Dialège », présenté par la société EDF. Le présent contrat est conclu pour un période de deux ans et pour un montant annuel de 1224,00 € HT.
31-janv	14-27	Adoption du marché n°2013-29 avec la société TOTAL MARKETING SERVICES, concernant la fourniture de carburant à la pompe et de prestations annexes limitées en station-service nécessaires au fonctionnement du parc automobile. Le marché est conclu pur une période d'un an, il pourra être renouvelé au maximum 4 fois. Le montant minimum annuel est fixé à 50 000 € HT
11-fév	14-28	Convention d'assistance technique avec une diététicienne pour l'élaboration des menus scolaires, participation aux commissions de menus, validation de la qualité nutritionnelle des repas, soutien technique et conseils, veille sur les aspects réglementaires. Le contrat est conclu pour l'année 2014 pour une durée de 45 heures et pour un montant de 45 € par heure.
17-fév	14-29	Interventions artistiques proposées par Christine-Marie NOBRE, pour la réalisation d'une œuvre collective au sein du service de pédo-psychiatrie du Grand Mesnil – Centre hospitalier d'Orsay. Le 11 mars, les 3 et 10 avril 2014, le montant de la dépense s'élève à 225 €.
17-fév	14-30	Interventions artistiques proposées par Françoise PHELIPPEAU, pour la réalisation d'une œuvre collective au sein du service de pédo-psychiatrie du Grand Mesnil – Centre hospitalier d'Orsay. Le 11 mars, les 3 et 10 avril 2014, le montant de la dépense s'élève à 225 €.
12-fév	14-31	Interventions artistiques proposées par Fabien CATEUX, au sein d'une classe de CP de l'Ecole du Centre. Les 6,13 et 27 mars, et le 6 avril 2014, le montant de la dépense s'élève à 270 €.
12-fév	14-32	Interventions artistiques proposées par Marianne RUSTON au sein du Service d'Action Educative en Milieu Familial de Grigny, pour une initiation à la sculpture. Le 14 mai et le 4 juin, le montant de la dépense s'élève à 225 €
12-fév	14-33	Contrat avec le Collectif d'artistes Melanine Mobile Vibe pour le 7ème Week-end Jazz à Orsay. Contrat présenté par Marie JAL concernant deux workshop (23 janvier, 10 février), une master classe (21 mars), deux concerts (21 et 22 mars) et une Jazz Jam Session (23 mars). Le montant de la dépense s'élève à 12 600 €

24-fév	14-34	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du terrain honneur rugby du stade, au profit du CAO Tir à l'arc, pour l'organisation d'une compétition les 21 et 22 juin 2014.
14-fév	14-35	Convention avec PSYCHO-PRAT pour une formation sur le thème "approche systémique et thérapie familiale par phases", pour un agent de la petite enfance. Les 20-21 mars et 12,13 juin 2014. Le montant de la dépense s'élève à 700 €
14-fév	14-36	Convention de partenariat avec l'association UCPA, pour l'organisation d'un rencontre dans le cadre de la formation théorique BAFA, entre les stagiaires et les enfants de l'accueil de loisirs maternel "Les T'Choupis". Cette rencontre est organisée par le service jeunesse le 20 février 2014.
14-fév	14-37	Contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle Batuk'action proposé par le producteur Jean-François RINGOT, pour les enfants et les parents de la commune. Le samedi 29 mars dans le cadre du Carnaval d'Orsay
14-fév	14-38	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Mademoiselle Julie DA SILVA. Appartement de type F3, situé 4 avenue de Montjay, pour une durée de trois ans renouvelable 2 fois. Le loyer mensuel est calculé en application du taux de 5,63 euros par m ² .
19-fév	14-39	Convention avec PSYCHO-PRAT pour une formation sur le thème "deuil et séparation parentale chez l'enfant". Pour un agent de la petite enfance, les 8, 9,10 et 11 avril 2014. Le montant de la dépense s'élève à 700 €
24-fév	14-40	Contrat de mise à disposition d'un petit train 2 wagons, avec chauffeur, de la société française d'attelage de publicité et d'animation. Dans le cadre de la fête des sports de la commune d'Orsay, le 17 mai 2014. Le montant de la dépense s'élève à 1 523,00 €
24-fév	14-41	Convention de mise à disposition gratuite, du mur d'escalade et de la partie toilettes publiques du gymnase Léo Lagrange à Bures/Yvette, au profit des CM1-CM2 des écoles primaires d'Orsay. Tous les mardis du 6 mai au 3 juin 2014.
24-fév	14-42	Adoption du marché n°2013-24 avec la société CLIMATERMI, relatif à la maintenance des chaudières individuelles, chauffe-eau, ballons dont le montant est déterminé comme suit : -Poste n°1 : Prestations forfaitaires : montant annuel de 13 221 € HT, -Poste n°2 : Prestations sur bons de commande : montant minimum annuel de 1 672,25 € HT et un montant maximum annuel de 16 722,41 € HT. Le marché prendra effet à compter du 1 ^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 pour la première période. Il pourra être reconduit trois fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans
25-fév	14-43	Adoption du marché n°2014-01D avec la société LES SERRES DE BALLAIN, relatif à la fourniture de plantes et végétaux annuelles, massifs printemps 2014 pour la commune d'Orsay. Le montant forfaitaire est fixé à 11 033,28 €, le contrat s'achèvera à la réception définitive des prestations

25-fév	14-44	Contrat avec la société SOIRS DE FETES, pour un spectacle Pyromusical le 13 juillet 2014. Le montant de la dépense s'élève à 14 575,00 €
26 fév	14-45	Adoption d'un avenant de prolongation de délai au marché n°2011-44 avec l'imprimerie GRENIER, concernant le flashage et l'impression du magazine municipal et du guide de la ville. La fin contractuelle du marché prévue au 26 février 2014 est ainsi reportée au 27 août 2014. Le montant minimum de l'avenant (pour 6 mois supplémentaires), est fixé à 24 500,00 € - le montant maximum est de 34 000,00 €
27-fév	14-46	Adoption d'un marché n°2013-41 avec la société OUTSIDE/BET ATPI Infra, concernant la mission de maîtrise d'œuvre, pour le réaménagement d'un carrefour, et la création d'une place publique rue Charles de Gaulle à Orsay. Le montant total des honoraires est fixé à 26 796,12 €
27-fév	14-47	Adoption du marché n°2013-06 avec la société CEGELIC MISSEWARD, relatif à la maintenance des centrales de traitement d'air, de ventilation mécanique contrôlée et de climatisation des bâtiments de la commune d'Orsay. Le montant est déterminé comme suit : Poste n°1 : Prestations forfaitaires : montant annuel de 14 900 € HT Poste n°2 : Prestations sur bons de commande : sans montant minimum annuel et un montant maximum annuel de 25 083,61 € HT. Le marché prendra effet à compter du 1 ^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 pour la première période. Il pourra être reconduit trois fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans
3-mars	14-48	Adoption du marché n°2013-30 avec la société DECO 77, relatif aux travaux de ravalement des façades du bâtiment A de l'école élémentaire de Mondétour. Le montant maximum annuel est fixé à 85 000 € HT, pour une durée d'un an renouvelable au maximum 4 fois
27-fév	14-49	Le véhicule Citroën Berlingot mis en circulation le 21 mars 2000 est vétuste, il est porté à la destruction. Il sera retiré de l'état des immobilisations en cours.
3-mars	14-50	Coordination et mise en piste d'un spectacle de cirque par la Compagnie l'éPATE en L'AIR, pour une classe de grande section de maternelle de l'Ecole du Guichet ainsi qu'une représentation publique le 15 juin sur le parvis de l'hôtel de ville. Le montant de la dépense s'élève à 1 139,40 €
3-mars	14-51	Convention avec l'Association Locale d'Orsay - Cellule de Réponse Rapide « la croix blanche », pour un dispositif de secours à l'occasion de la manifestation "Festival Street Art Paradise", organisée par le service municipal de la jeunesse, le 17 mai 2014. La manifestation se déroulera au stade municipal, 300 personnes sont attendues. Le montant de la prestation est fixé à 240 €
6-mars	14-52	Convention relative à l'intervention du Club Athlétique Orsay Rugby Club à l'école élémentaire du Guichet, sur le temps périscolaire, dans le cadre d'un projet sur l'arbitrage et l'esprit sportif. L'association mettra gratuitement à disposition un intervenant, pour mener à bien cette activité, pour la période du 7 mars au 5 juillet 2014 inclus.

6-mars	14-53	Contrat avec l'Association MUSICALEMENT VOTRE pour une fourniture de prestation musicale le 13 juillet 2014. Le montant de la dépense s'élève à 2 500 €
6 mars	14-54	Convention de formation avec MADELIN S.A, relative à une formation sur le thème "connaissance des serrures", pour un agent des services techniques, les 23 et 24 juin 2014. Le montant de la dépense s'élève à 768 €
6 mars	14-55	Convention de mise à disposition de locaux au profit du CNFPT, en vue de l'organisation d'une formation d'intégration des agents de la fonction publique territoriale de catégorie C. Les 1 ^{er} , 2, 7, 8 et 9 avril 2014. Le CNFPT s'engage à prendre en charge financièrement les frais de restauration, soit un montant total de 520 €
6-mars	14-56	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite, du gymnase scolaire de Mondétour, au profit de la FCPE élémentaire de Mondétour. Le dimanche 6 avril 2014, pour l'organisation du festival « les mains dans les poches ».
6-mars	14-57	Adoption du marché n°2014-02D avec la société LES SERRES DE BALLAIN, relatif à la fourniture de plantes et végétaux hors sol printemps 2014 pour la commune d'Orsay. Le montant forfaitaire est fixé à 8 726,33 € HT.
7-mars	14-58	Adoption d'un avenant de prolongation de délai au marché n°2013-37 avec la société LARUE, relatif aux travaux de mise en conformité électrique et à la rénovation des éclairages de l'église St-Martin - St-Laurent. Le montant des travaux supplémentaires est fixé à 4 521 € HT
6-mars	14-59	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition temporaire et gratuite du court de tennis couvert n°10, au profit de la société SPRAI. Installation d'un projet expérimental, consistant en la mise en place d'une installation d'éco-climatisation par rafraîchisseur d'air à disque rotatif. La convention de mise à disposition est prolongée jusqu'au 31 octobre 2014.
7-mars	14-60	Convention de formation avec COMUNDI, relative à une formation pour un agent de la collectivité, sur le thème "intégrer les réformes du régime indemnitaire", les 2 et 3 juin 2014. Le montant de la dépense s'élève à 1 914 €
7-mars	14-61	Convention de formation passée avec CARIDE, relative à une formation sur le thème "recyclage habilitation électrique BR", pour quatre agents de la collectivité, les 3 et 4 mars 2014. Le montant de la dépense s'élève à 1 000 €
7-mars	14-62	Contrat avec Emmanuel DUTRIAUX représentant l'Harmonie de l'AFREUBO pour des prestations musicales lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre 2014. Le montant de la dépense s'élève à 1 000 €
7-mars	14-63	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit du Club-Athlétique d'Orsay, section Tae Kwon Do. Organisation d'un stage départemental, le dimanche 31 mars 2014

7-mars	14-64	Adoption du marché n°2013-39 avec la société AVP-VOYAGES JEUNES, relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2014, pour des enfants âgés de 6 à 14 ans – lot n°1 : séjour « au bord de l'eau ». La présente consultation est un marché à bons de commande conclu sans montant minimum et maximum de commande. Les quantités commandées dépendront du nombre d'enfants inscrits pour chaque séjour.
7-mars	14-65	Adoption du marché n°2013-39 avec la société AVP-VOYAGES JEUNES, relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2014, pour des enfants âgés de 6 à 14 ans – lot n°2 : séjour « cocktail sportif ». La présente consultation est un marché à bons de commande conclu sans montant minimum et maximum de commande. Les quantités commandées dépendront du nombre d'enfants inscrits pour chaque séjour.
14-mars	14-66	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase JC Blondin, au profit du Club Athlétique d'Orsay (CAO), section Basket. Organisation d'une fête de fin de saison, le dimanche 15 juin 2014.
14-mars	14-67	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la piscine municipale, au profit du Club Athlétique d'Orsay (CAO), Général. Organisation d'une fête de fin d'année, le vendredi 27 juin 2014.
14-mars	14-68	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit du Club Athlétique d'Orsay (CAO), section Tennis de table. Organisation d'une fête de fin de saison, le samedi 28 juin 2014.
17-mars	14-69	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du stade nautique municipal, au profit du Club Athlétique d'Orsay (CAO), section Natation. Organisation d'une fête de fin de saison, le vendredi 13 juin 2014.
17-mars	14-70	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit du Club Athlétique d'Orsay (CAO), section Gym aux agrès. Organisation d'une fête de fin de saison, le dimanche 22 juin 2014.
17-mars	14-71	Convention avec la société « Promotion jeux de l'esprit », relative à la mise en œuvre de la pratique du jeu d'échecs au sein des écoles élémentaires, en partenariat avec les chefs d'établissement et l'Inspection Académique. Le montant de la dépense s'élève à 13 800 €.
18-mars	14-72	Dispositif prévisionnel de secours de l'association locale d'Orsay des secouristes français Croix blanche de l'Essonne, dite cellule de réponse rapide, au profit du service des sports de la commune d'Orsay. Le dimanche 25 mai 2014, pendant la course l'Orcéenne Nature. Le montant de la dépense s'élève à 400 €.
19-mars	14-73	Désignation d'un avocat pour représenter les intérêts de la commune, devant la juridiction administrative, dans l'affaire qui l'oppose à Madame Suzanne Sanchez. Maître Geneviève SARBIB est désignée.

21-mars	14-74	Convention de formation passée avec MB FORMATION, pour un agent municipal, formation sur le thème « tableau de bord et pilotage de masse salariale 2014 ». Les 3 et 4 avril 2014, le montant de la dépense s'élève à 1 524 €
21-mars	14-75	Convention de formation passée avec CARIDE FORMATION, pour trois agents municipaux, formation sur le thème « habilitation électrique BS initial ». les 10 et 11 mars 2014, le montant de la dépense s'élève à 840 €
21-mars	14-76	Convention de formation passée avec CARIDE FORMATION, pour un agent municipal, formation sur le thème « habilitation électrique BR initial ». les 24 et 26 mars 2014, le montant de la dépense s'élève à 380 €
21-mars	14-77	Convention de formation passée avec CARIDE FORMATION, pour deux agents municipaux, formation sur le thème « recyclage, habilitation électrique BS ». les 3 et 4 avril 2014, le montant de la dépense s'élève à 500 €
21-mars	14-78	Convention de formation passée avec AGECEF, pour un agent municipal, formation sur le thème « construire un projet d'éducation artistique et culturelle ». Du 11 au 13 juin 2014, le montant de la dépense s'élève à 1 008 €
21-mars	14-79	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du plateau d'évolution du stade municipal, au profit du Club Athlétique d'Orsay (CAO), section Athlétisme. Organisation d'une bourse aux articles de sports, le samedi 20 septembre 2014.
27-mars	14-80	Adoption du marché n°2013-09 avec la société CITYLEX AVOCATS, relatif à la fourniture de prestations de services juridiques pour la commune d'Orsay : Conseil et représentation en justice – Lot n°1 : droit de l'urbanisme, aménagement, domanialité. Le marché est conclu pour une durée d'un an, il pourra être reconduit au maximum quatre fois. Le montant maximum annuel est fixé à 100 000 € HT.
27-mars	14-81	Adoption du marché n°2013-09 avec le groupement Bertrand Violette – Richard GIANINA, relatif à la fourniture de prestations de services juridiques pour la commune d'Orsay : conseil et représentation en justice – Lot n°2 : droit public général, droit public économique, droit de l'environnement et droit des collectivités territoriales. Le marché est conclu pour une durée d'un an, il pourra être reconduit au maximum quatre fois. Le montant maximum annuel est fixé à 50 000 € HT.
	14-82	Adoption du marché n°2013-09 avec la société CITYLEX AVOCATS, relatif à la fourniture de prestations de services juridiques pour la commune d'Orsay : Conseil et représentation en justice – Lot n°3 : droit de la fonction publique territoriale. Le marché est conclu pour une durée d'un an, il pourra être reconduit au maximum quatre fois. Le montant maximum annuel est fixé à 100 000 € HT.
28-mars	14-83	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du bassin extérieur du stade nautique municipal, au profit de l'association SUAPS de l'université Paris Sud 11. Le jeudi 15 mai 2014 pour l'organisation de la 10 ^{ème} édition du Tri-Relais.
28-mars	14-84	Contrat avec la société LOGITUD Solutions, pour la maintenance des licences « Oracle » spécifiques au progiciel « SIECLE » pour le service de l'Etat Civil. Le présent contrat prend effet au 31 mars 2014 pour une durée d'un an, il pourra être renouvelé au maximum trois fois. Le montant annuel du contrat est fixé à 377,57 €.

2014-21 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Délègue** au maire les pouvoirs suivants :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui présentent un caractère occasionnel, dans la limite de 100 € l'unité ;

3° - en matière d'emprunt : de procéder, dans la limite du budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change. En particulier les emprunts pourront être : à court, moyen ou long terme, libellés en euros ou en devises, avec possibilité d'un différé d'amortissement et / ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et / ou indexé, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière. En outre, les contrats de prêt pourront comporter une ou plusieurs caractéristiques suivantes : des droits de tirages échelonnés dans le temps, avec faculté de remboursement et / ou de consolidation, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt, la faculté de modifier la devise, la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité ou le profil d'amortissement.

- en matière de placement de trésorerie : de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 relatives à la possibilité de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat : à ce titre, la décision de placement des fonds devra porter les mentions suivantes : l'origine des fonds, le montant à placer, la nature du produit souscrit, la durée ou l'échéance maximale du placement.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code et ce, de manière générale ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. A cette fin, le conseil municipal donne au maire une délégation générale pour ester en justice au nom de la commune, également pour la constitution de la partie civile, et ce en première instance, en appel ou en cassation ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, et ce, de manière générale ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21° D'exercer, au nom de la commune et ce, de manière générale, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. »

- **Précise** que d'autres délibérations pourront venir compléter certaines délégations (alinéas 2, 3, 15, 16, 17, 20 et 21).

2014-22 - FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **fixe** à 12 le nombre de conseillers municipaux délégués.

2014-23 - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (M. Charoussat), 2 abstentions (Mme Parvez, Mme Danhiez) :

- Fixe les indemnités mensuelles du maire à 65% de l'indice brut 1015 de la grille de la fonction publique, majorée de 15% pour les chefs-lieux de canton, soit 74,75%.
- Fixe les indemnités mensuelles individuelles des adjoints au maire à 22,39% de l'indice brut 1015 de la grille de la fonction publique, majorée de 15% pour les chefs-lieux de canton, soit 25,74%.
- Fixe les indemnités mensuelles individuelles des conseillers municipaux délégués à 3,83% de l'indice brut 1015 de la grille de la fonction publique, majorée de 15% pour les chefs-lieux de canton, soit 4,41%.
- Précise que la répartition des indemnités à verser au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués s'effectuera suivant le tableau ci-dessous :

BENEFICIAIRES	MODE DE CALCUL
Le maire	65% de l'indice brut 1015 de la fonction publique, majoré de 15% pour les communes chefs-lieux de canton soit 74,75% de l'indice brut 1015
9 adjoints au Maire	22,39% de l'indice brut 1015 de la fonction publique majoré de 15% pour les communes chefs-lieux de canton soit 25,74% de l'indice brut 1015 pour chacun.
12 conseillers municipaux délégués	3,83% de l'indice brut 1015 de la fonction publique majoré de 15% pour les communes chefs-lieux de canton soit 4,41% de l'indice brut 1015 pour chacun.

- **Précise** que ces indemnités seront versées mensuellement à compter du 5 avril 2014 pour le maire, et à compter de la publication de l'arrêté de délégation de fonction qui sera pris, pour les adjoints au maire et les conseillers municipaux délégués.
- **Dit** que la dépense est inscrite au budget primitif 2014.

2014-24 - FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **fixe** à 7 le nombre de membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.
- **fixe** à 7 le nombre de personnes nommées par le maire, parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la commune.

Après appel de candidature,

- **Procède** au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à la désignation de sept membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Au titre de la majorité municipale :

- Ariane Wachthausen
- Eliane Sauteron
- Mireille Ramos
- Astrid Auzou-Connes
- Augustin Bousbain
- Claude Thomas-Collombier

Au titre de la minorité :

- Simone Parvez

La composition du conseil d'administration du CCAS est la suivante :

- Ariane Wachthausen
- Eliane Sauteron
- Mireille Ramos
- Astrid Auzou-Connes
- Augustin Bousbain
- Claude Thomas-Collombier
- Simone Parvez

- **Précise** que les autres membres seront nommés par le maire après consultation des associations.

2014-25 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la reprise anticipée des résultats d'exécution de l'exercice 2013

Section d'exploitation :	138 817,26 €
Section d'investissement :	- 126 323,84 €

- **Approuve** par anticipation le résultat final de l'exercice 2013 tel qu'il se présente ci-dessous :

A - Résultat final de la section d'exploitation :	367 142,87 €
- Résultat de la section d'investissement :	- 279 613,60 €
- solde des restes à réaliser :	- 87 375,22 €

B - Résultat final de la section investissement :	- 366 988,82 €
C = A+B - Résultat de fonctionnement reporté :	154,05 €

- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 366 988,82 € du résultat excédentaire de la section d'exploitation 2013 en section investissement.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2013- Recettes d'investissement : 61 090,60 € HT,
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2013- Dépenses d'investissement : 148 465,82 HT,
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif assainissement 2014 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2014 par chapitres, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve globalement** le budget primitif assainissement pour l'exercice 2014 tel qu'il lui est présenté ci-après.

Section d'exploitation

	BP 2014
Exploitation Dépenses	932 163,05
Dépenses réelles	443 786,00
011 Charges à caractère général	207 500,00
012 Charges de personnel	180 000,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00
66 Charges financières	35 786,00
67 Charges exceptionnelles	20 000,00
Dépenses d'ordre	488 377,05
023 Virement à la section d'investisst	147 177,05
042 Opé. D'ordre de transfert entre sections	341 200,00

Exploitation Recettes	932 163,05
Recettes réelles	865 100,00
70 Produits de gestion courante	850 000,00
77 Produits exceptionnels	15 100,00
Recettes d'ordre	67 063,05
042 Opé. D'ordre de transfert entre sections	66 909,00
002 Résultat reporté	154,05

Section d'investissement

	BP 2014	RAR 2013	total BP 2014
Investissement Dépenses	4 242 422,60	148 465,82	4 390 888,42
Dépenses réelles	1 695 900,00	148 465,82	1 844 365,82
16 Emprunts et dettes assimilés	187 100,00		187 100,00
16 <i>Emprunts OCLT</i>	1 100 000,00		1 100 000,00
23 Immobilisations en cours	400 000,00	121 716,48	521 716,48
20 Immobilisations incorporelles	8 800,00	26 749,34	35 549,34
13 Subventions	0,00		0,00
Dépenses d'ordre	2 546 522,60	0,00	2 546 522,60
040 <i>Opé. D'ordre de transfert entre sections</i>	66 909,00		66 909,00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	2 200 000,00		2 200 000,00
001 <i>Résultat reporté</i>	279 613,60		279 613,60
Investissement Recettes	4 329 797,82	61 090,60	4 390 888,42
Recettes réelles	1 641 420,77	61 090,60	1 702 511,37
10 Dotations, fonds divers et réserves	366 988,82		366 988,82
16 Emprunts et dettes assimilées	174 431,95		174 431,95
16 <i>Emprunts OCLT</i>	1 100 000,00		1 100 000,00
13 Subventions	0,00	61 090,60	61 090,60
Recettes d'ordre	2 688 377,05	0,00	2 688 377,05
021 <i>Virement de la section de fonct</i>	147 177,05		147 177,05
040 <i>Opé.D'ordre de transfert entre sections</i>	341 200,00		341 200,00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	2 200 000,00		2 200 000,00

2014-26 – FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (M. Raphael, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Bernert) :

Fixe, à compter de l'année 2014, les taux des trois taxes locales tel que cela lui a été présenté,

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Fiscalité directe	2013			2014			Evolution 2014/2013		
	Bases effectives	Taux	Produits 2013	Base prévisionnelles	Taux	Produit estimé 2014	Bases	Taux	Produit encaissé
Taxe d'habitation	37 740 871	17,57%	6 631 071 €	38 668 000	17,57%	6 793 968 €	2,46%	0,00%	2,46%
Taxe foncière	27 386 695	25,52%	6 989 085 €	27 859 000	25,52%	7 109 617 €	1,72%	0,00%	1,72%
Taxe foncière (non bâti)	74 336	93,32%	69 370 €	79 100	93,32%	73 816 €	6,41%	0,00%	6,41%
Total	65 201 902		13 689 526 €	66 606 100		13 977 401 €	2,15%		2,15%

2014-27 – FINANCES - VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le montant des impôts à lever, correspondant à la contribution de la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette pour un montant de 183 024,61 €.

2014-28 - FIXATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Fixe** le nombre de membres représentant le conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux à 7.

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation des membres représentant le conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Au titre de la majorité municipale :

- Augustin Bousbain
- Marie-Pierre Digard
- Alexis Forêt
- Stanislas Halphen
- Gabriel Laumosne
- Michèle Viala

Au titre de la minorité :

- Stéphane Charousset

Les membres représentant le conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux sont :

- Augustin Bousbain
- Marie-Pierre Digard
- Alexis Forêt
- Stanislas Halphen
- Gabriel Laumosne
- Michèle Viala
- Stéphane Charousset

2014-29 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation de quatre représentants du conseil municipal à la commission consultative des marchés d'approvisionnement :

Au titre de la majorité municipale :

- Véronique France-Tarif
- François Rousseau
- Augustin Bousbain

Au titre de la minorité :

- Stéphane Charousset

Les quatre représentants de la commune à la commission consultative des marchés publics d'approvisionnement sont :

- Véronique France-Tarif
- François Rousseau
- Augustin Bousbain
- Stéphane Charousset

2014-30 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après dépôt des listes de candidatures,

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

- **Procède** au scrutin de liste, à l'unanimité à mains levées et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à la désignation de cinq membres titulaires et cinq suppléants à la commission d'appel d'offres.

M. le Maire est président de droit.

Délégués titulaires

Au titre de la majorité municipale :

- Elisabeth Caux
- François Rousseau
- Stanislas Halphen
- Véronique France-Tarif

Au titre de la minorité :

- Raymond Raphael

Délégués suppléants

Au titre de la majorité municipale :

- Astrid Auzou-Connes
- Marie-Pierre Digard
- Alexis Foret
- Pierre Chazan

Au titre de la minorité :

- Patrick Bernert

La composition de la commission d'appel d'offre est la suivante :

Délégués titulaires :

- Elisabeth Caux
- François Rousseau
- Stanislas Halphen
- Véronique France-Tarif
- Raymond Raphael

Délégués suppléants :

- Astrid Auzou-Connes
- Marie-Pierre Digard
- Alexis Foret
- Pierre Chazan
- Patrick Bernert

- **Précise** que cette commission a un caractère permanent pour l'ensemble des marchés.

2014-31 - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

Le Conseil municipal,

- **Décide** que la commission de délégation de service public sera la même que la commission d'appel d'offres.
- **Désigne** par conséquent :

5 délégués titulaires :

Au titre de la majorité municipale :

- Elisabeth Caux
- François Rousseau
- Stanislas Halphen
- Véronique France-Tarif

Au titre de la minorité :

- Raymond Raphael

5 délégués suppléants :

Au titre de la majorité municipale :

- Astrid Auzou-Connes
- Marie-Pierre Digard
- Alexis Foret
- Pierre Chazan

Au titre de la minorité :

- Patrick Bernert

- **Précise** que cette commission aura un caractère permanent pour l'ensemble des délégations de service public.

2014-32 - ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY)

Le Conseil municipal,

Après appel de candidature,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

Sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- Marie-Pierre Digard
- Pierre Chazan

Sont désignés en qualité de délégués suppléants :

- Claude Thomas-Collombier
- Ariane Wachthausen

2014-33 - ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

Le Conseil municipal,

Après appel de candidature,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU).

Sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- Michèle Viala
- Astrid Auzou-Connes

Sont désignés en qualité de délégués suppléants :

- Isabelle Ladousse
- Albert Da Silva

2014-34 - ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENFANCE INADAPTEE (SIEI)

Le Conseil municipal,

Après appel de candidature,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée (SIEI).

Sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- Ariane Wachthausen
- Elisabeth Delamoye

Sont désignés en qualité de délégués suppléants :

- Véronique France-Tarif
- Isabelle Ladousse

2014-35 - ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Le Conseil municipal,

Après appel de candidature,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).
 - Pierre Chazan est désigné en qualité de délégué titulaire.
 - Marie-Pierre Digard est désignée en qualité de délégué suppléant.

2014-36 - ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CREATION ET LA GESTION D'ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES (SIPA)

Le Conseil municipal,

Après appel de candidature,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion d'établissements pour personnes âgées (SIPA).

Sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- Ariane Wachthausen
- Mireile Ramos

Sont désignés en qualité de délégués suppléants :

- Claude Thomas-Collombier
- Véronique France-Tarif

2014-37 - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES DE VILLEJUST

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

1 élu de la minorité (M. Charoussat) ayant demandé un vote à bulletin secret,

Après appel de candidatures,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant représentant le conseil municipal au sein de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS), pour une durée de 5 ans.
 - Astrid Auzou-Connes est désignée en qualité de délégué titulaire,
 - Pierre Chazan est désigné en qualité de délégué suppléant,

2014-38 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY (CHO)

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de trois membres représentant le conseil municipal au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Orsay,

M. le Maire est président de droit.

- Gabriel Laumosne
- Mireille Ramos
- Ariane Wachthausen

2014-39 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE MUNICIPAL POUR LES LOISIRS ET DE LA CULTURE (OMLC)

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de six membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'office municipal pour les loisirs et la culture.

Au titre de la majorité municipale :

- Astrid Auzou-Connes
- Isabelle Ladousse
- Michèle Viala
- Claude Thomas-Collombier
- Elisabeth Delamoye

Au titre de la minorité :

- Stéphane Charoussat

2014-40 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de trois membres représentant le conseil municipal à la commission plénière de l'office municipal des sports.

M. le Maire est président de droit.

- Astrid Auzou-Connes
- Elisabeth Delamoye
- François Rousseau

2014-41 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal à l'assemblée générale de l'office de tourisme.
- Michèle Viala ayant obtenu la majorité absolue, est désignée pour représenter la commune d'Orsay à l'assemblée générale de l'office de tourisme.

2014-42 - DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE TERRITORIALE DE L'ENERGIE DU PLATEAU DE SACLAY (ATEPS)

Le maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter à bulletins secrets,

Après appel de candidatures,

- **Procède**, à l'unanimité à mains levées, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Energie du Plateau de Saclay
- Marie-Pierre Digard ayant obtenu la majorité absolue, est désignée pour représenter la commune d'Orsay au Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Energie du Plateau de Saclay.

La séance est levée à 20 heures 45.

Orsay, le 16 AVR. 2014

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 16 AVR. 2014

